

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les sénateurs,

Merci pour votre invitation.

Je me présente à vous aujourd'hui pour plaider en faveur d'une résolution visant à soutenir une convention internationale sur les droits des personnes âgées. Alors que nous faisons face à des défis démographiques sans précédent, il est essentiel que nous accordions une attention particulière aux droits et au bien-être des personnes âgées.

Les personnes âgées représentent une partie importante de notre société. Leur expérience, leur sagesse et leur contribution ne doivent pas être négligées. Pourtant, trop souvent, nous constatons que les droits des personnes âgées ne sont pas reconnus, ignorés ou insuffisamment protégés. Il est de votre devoir en tant que législateur de veiller à ce que chaque individu, quel que soit son âge, puisse jouir de ses droits fondamentaux.

LES AÎNÉ·ES FACE À DES RISQUES SPÉCIFIQUES

Amnesty International a documenté la façon dont les conflits, les crises et la pandémie de Covid-19 ont exposé les personnes âgées à des risques spécifiques. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, des résidents de maisons de repos ont subi toute une série de restriction de leurs droits — dont les droits à la santé, à la vie et à la non-discrimination — documentés par Amnesty dans quatre pays européens dont la Belgique.

UNE NOUVELLE CONVENTION POUR PALLIER A UNE PROTECTION INSUFFISANTE

La protection des droits des aînées au niveau global est faible. Comme souligné par une **étude récente** du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les cadres existants en matière de droits humains n'offrent qu'une "protection des droits de l'homme des personnes âgées (...) parcellaire et insuffisamment systématique, en droit et dans la pratique". Il n'existe actuellement pas de traité international cohérent, complet et intégré qui protège spécifiquement les droits de ces personnes, alors même qu'il existe des traités qui protègent les droits spécifiques à d'autres groupes de personnes, qui ont besoin d'une protection particulière, comme les enfants, les personnes en situation de handicap, les personnes victimes de discrimination raciale et de genre.

En Belgique, la Chambre des représentants a adopté une **résolution** en mars 2020 demandant au gouvernement "de plaider explicitement en faveur d'une convention relative à la discrimination liée à l'âge, et de collaborer à l'élaboration de son contenu, comme la délimitation des notions et domaines auxquels la convention est applicable et, à cet égard, de s'impliquer activement dans le Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement des Nations unies".

Le CCFA est intervenu auprès de la ministre des affaires étrangères, par lettre le 4 novembre 2021, pour que la Belgique joue un rôle actif dans la concrétisation d'une convention des Nations Unies relative aux droits des aînés.

Le 28 mars 2023, le Premier Ministre a reçu un courrier de plus de 20 organisations de personnes âgées et d'autres organisations de la société civile. Des questions parlementaires à ce sujet ont également été posées à plusieurs reprises.

Il est donc de la plus haute importance que les autorités belges donnent la priorité aux efforts visant à respecter, protéger et rendre effectifs les droits fondamentaux des personnes âgées. La Belgique, en tant qu'État membre de l'Organisation des Nations unies, doit donc se mobiliser, participer activement aux négociations en cours et s'exprimer publiquement en faveur d'une nouvelle convention des Nations Unies sur les droits des personnes âgées.

Un traité international sur le droit des personnes âgées serait un instrument essentiel pour garantir la protection de leurs droits. Il fournirait une base juridique solide pour la promotion et la défense des droits des personnes âgées, tout en offrant un cadre clair et cohérent pour les États membres.

Ce traité pourrait aborder diverses questions, telles que l'accès aux soins de santé de qualité, la lutte contre la discrimination fondée sur l'âge, la promotion de l'inclusion sociale, la protection contre les abus et la violence, ainsi que la garantie d'un niveau de vie décent pour les personnes âgées.

En adoptant une résolution en faveur de ce traité, nous enverrions un message fort à la communauté internationale, montrant notre engagement envers les droits des personnes âgées et notre volonté de travailler ensemble pour améliorer leur situation.

De plus, en soutenant ce traité, nous pourrions également jouer un rôle de leadership dans la promotion des droits des personnes âgées au niveau international. Nous pourrions encourager d'autres pays à se joindre à cette initiative et à travailler ensemble pour créer un monde plus inclusif et respectueux envers nos aînés.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, je vous exhorte à soutenir cette résolution en faveur d'un traité international sur le droit des personnes âgées. En agissant de la sorte, nous affirmons notre engagement envers les droits fondamentaux de nos aînés, et nous construisons un monde où chaque individu, quel que soit son âge, est respecté, protégé et valorisé.

Et après ? que faire

« Savez-vous comment on dit « retraite » en espagnol ? Jubilación... Un mot dont l'étymologie latine nous indique qu'il s'agit d'un « chant d'allégresse ». Rien à voir, donc, avec notre terme français que la féroce étymologie latine associe à l'action de « retirer ». Une langue est toujours également une vision du monde... Mais comment pouvons-nous accepter que ce soit ce terme qui exprime notre vision du rôle et de la place d'une part croissante de notre population ? Cette idée de retrait est terrible ; l'expression « maisons de "retraite" » est tellement effroyable qu'il est indécent que nous ayons eu l'idée de les nommer ainsi.

Pourquoi avons-nous tant de mal à embrasser les personnes âgées dans notre société ?

Quand prendrons-nous enfin au sérieux **le grand défi de l'hybridation générationnelle** ?

L'aménagement urbain, les services publics, les produits, l'immobilier, les loisirs, les mobilités ou encore les usages : tout doit être repensé, tout doit être réinventé, parce que la transition démographique et le vieillissement de la population qu'elle entraîne vont fortement bouleverser notre société. Il faut que les décideurs publics cessent de considérer les personnes âgées comme une « case » de leur programme ou plan d'action politique ; de la même manière, il faut cesser de considérer la silver Economy comme

un secteur d'activité spécifique, car c'est la meilleure manière de créer des fractures et une société en silos.

À force de catégoriser les populations, les décideurs publics et privés s'empêchent de penser et de construire une véritable hybridation générationnelle. Hybridons les maisons de retraite avec les musées, les restaurants, les salles de sport, les crèches, les incubateurs de startup et les théâtres, pour qu'elles accueillent d'autres publics, pour qu'elles soient des lieux de vie, des terrains d'apprentissage, des leviers de rencontres et de croisement. Il ne s'agira pas de se contenter de juxtaposer des espaces, des publics, des usages, mais de créer les conditions nécessaires aux rencontres entre toutes ces personnes, tous ces usages, toutes ces activités, malgré leurs différences, malgré—parfois—les contradictions, afin qu'il y ait métamorphose de chacun par le contact de l'autre.

Pour que les personnes âgées n'aient plus à se retirer du monde, nous allons devoir innover pour qu'elles restent, pour qu'elles reviennent, pour qu'elles se métamorphosent et qu'elles nous aident nous aussi à nous métamorphoser. Et ces maisons de retraite se transformeront en « maisons de jubilation » ! L'hybridation générationnelle n'est pas seulement un devoir, elle devrait être un droit humain fondamental ! »

Le rôle du CCFA

Conformément à la loi du 8 mars 2007, le Conseil consultatif fédéral des Aînés est chargé des tâches principales suivantes :

- il rend, de sa propre initiative ou à la demande du gouvernement fédéral ou d'une Chambre législative, des avis sur les matières relevant de la compétence de l'autorité fédérale en matière de politique des seniors;(pensions, santé, mobilité, discriminations, égalité des chances, ...)
- il délibère chaque année sur la déclaration de politique générale du gouvernement pour les matières relatives au secteur des aînés;
- il délègue, à la demande d'un membre du gouvernement, des observateurs auprès des comités d'avis créés dans le cadre de l'Union européenne;
- il évalue la qualité des services rendus aux aînés par les services publics fédéraux.

Composé de plus de 25 organisations représentatives des seniors, il veut être la voix des réalités subies par les seniors et proposer des solutions afin de permettre un « mieux vivre ensemble »

C'est un outil de « participation citoyenne » voulu par le législateur. Nous demandons un renforcement de ses compétences et que ses avis soient plus souvent pris en compte.

Je vous remercie de votre attention et je reste à votre disposition pour toute question éventuelle.

Daniel Van Daele

Président CCFA